

## NOTICE EXPLICATIVE À LIRE ATTENTIVEMENT

### ENTRÉE en FORMATION PRÉPARATOIRE au DIPLÔME D'ÉTAT d'AIDE-SOIGNANT Plusieurs modalités d'entrée en formation – 2 rentrées par an

Nombre de places CC+ titulaires du BAC PRO ASSP ou SAPAT + CURSUS PARTIELS = 150 par rentrée  
(arrêté du 07/04/2020 modifié par l'arrêté du 12/04/2021 relatifs aux conditions d'accès aux formations conduisant au DEAS et DEAP)

**Date limite de dépôt des dossiers = 02/02/2024**

**Résultats d'admissions = 19/02/2024**

Rentrée prévue le 12/03/2024 (CC + CURSUS PARTIELS)

Rentrée prévue le 29/03/2024 (ASSP+SAPAT)

### Modalité Spécifique 1 : APPRENTISSAGE

« DOSSIER d'INSCRIPTION Modalité spécifique 1 » à télécharger sur le site internet [www.santestifas.fr](http://www.santestifas.fr)

**Sont admis directement en formation par le directeur de l'IFAS après examen des pièces demandées les candidats futurs apprentis ayant déjà été sélectionnés à l'issue d'un entretien avec un employeur pour un contrat d'apprentissage (cf. liste documents à remettre à l'ifas)**

(arrêté du 07/04/2020 Titre II, Art. 10 créé par l'arrêté du 14/04/2021- article 2)

#### Pièces à fournir :

- Le dossier d'inscription (à télécharger sur le site)
- La photocopie d'une pièce d'identité recto-verso ou la photocopie du passeport pages 1 à 3
- Un curriculum vitae A JOUR
- Une lettre de motivation manuscrite décrivant le projet professionnel de l'apprenti(e)
- Une copie du contrat d'apprentissage signé ou tout document justifiant de l'effectivité des démarches réalisées en vue de la signature imminente du contrat d'apprentissage
- Pour les ressortissants étrangers : une attestation de niveau de langue française égal ou supérieur au niveau B2

En l'absence de validité d'un contrat d'apprentissage à la date limite de dépôt des dossiers, les candidats seront soumis à l'épreuve de sélection

La formation peut être suivie en CURSUS COMPLET ou en CURSUS PARTIEL si le candidat est titulaire d'un de ces diplômes : DEAP-DEA-DEAVS-MCAD-DEAMP-DEAES-TPAVF-BAC PRO ASSP-BAC PRO SAPAT (fournir le diplôme)

#### Coût de la formation

|                                    |        |   |
|------------------------------------|--------|---|
| CURSUS COMPLET en APPRENTISSAGE    | 6 200€ | Coût pris en charge par le CFA<br><a href="https://www.santestcfa.fr">https://www.santestcfa.fr</a> |
| CURSUS PARTIELS en APPRENTISSAGE   |        |   |
| DEAP, DEA, DEAES, TPAVF, ASMS, ARM | 5 000€ |   |
| BAC PRO ASSP                       | 3 500€ |   |
| BAC PRO SAPAT                      | 4 100€ |   |

**100€ de frais d'inscription sont pris en charge par le CFA (coût Régional de référence).**

4 rue Monseigneur Thouvenin 54000 NANCY - Tél : 03 83 35 00 67

Email: [ifas.sec.poly@santestifas.fr](mailto:ifas.sec.poly@santestifas.fr) - Site Web: [www.santestifas.fr](http://www.santestifas.fr)

Numéro de Siret : 305 273 377 000 39 - Numéro d'enregistrement auprès du Secrétariat Général de la Formation Professionnelle : 41 54 000 40 54

## **ATTENTION**

Vaccinations obligatoires avant l'entrée en formation :

- **DTP, Hépatite B**, arrêté du 02/08/2013 fixant les conditions d'immunisation des personnels de santé.

L'entrée en formation est soumise à l'application de cette réglementation aussi débutez dès à présent les obligations vaccinales inhérentes aux métiers de soignant.

**TOUT DOSSIER INCOMPLET ou PARVENANT APRÈS LA DATE LIMITE DE DEPÔT SERA REJETÉ**

Nous restons à votre disposition pour vous informer à [ifas.sec.poly@santestifas.fr](mailto:ifas.sec.poly@santestifas.fr) ou au 03 83 35 00 67